

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 7 avril 2026

N° VA_DEL2026_102

Objet : Première affectation des crédits destinés à l'aide aux projets de classes de découverte

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Monir EL MOUNAOUI, ayant donné pouvoir à Delphine HERENT, Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Christian CARNOIS, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Florence BARISEAU, ayant donné pouvoir à Kelly VERKINDERE.

Un crédit de 20 000 € a été inscrit au budget primitif 2026 représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions pour des projets de classes de découverte organisées par les écoles élémentaires et maternelles publiques de la Ville.

L'ensemble des écoles a été informé de ce dispositif.

L'école Verhaeren élémentaire a fait parvenir un projet validé par l'Inspection de l'Éducation nationale. Elle sollicite une subvention municipale pour l'organisation d'un séjour au centre EEDF (Éclaireuses Éclaireurs de France) à la base du parc de Morbecque, du 2 au 4 juin 2026 pour 41 élèves de CM2.

Il est proposé aux membres du conseil d'attribuer une subvention à la coopérative scolaire de l'école Verhaeren Élémentaire pour un montant de 6 000 €

Imputation comptable : 65748 288 4110

Politique publique (domaine-action-activité) : 15.3.4 Soutien aux projets d'école

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 13 avril 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260407-222892B-DE-1-1
Date AR Préfecture : lundi 13 avril 2026

**SOUTIEN FINANCIER
AUX PROJETS DE CLASSES DE DECOUVERTE**

ECOLE VERHAEREN Élémentaire

Lieu : Morbecque dans le Nord
Date : du 02/06/2026 au 04/06/2026 soit 3 jours
Nombres d'élèves : 41 élèves
Classes concernées : les CM2 de l'école Verhaeren
Budget total du séjour : 8 290 €
Participation demandée aux familles : 30 € par enfant
Actions menées par l'APE : 205 €
Coopérative de l'école : 205 €
Subvention département : 650 €
Participation demandée à la ville : 6 000 €

Objectifs :

Ce séjour a pour ambition d'offrir aux élèves la découverte d'un environnement naturel différent de leur cadre de vie habituel. Le dépaysement favorise l'émergence de questionnement, stimule la curiosité et encourage l'observation, la comparaison ainsi que la communication.

Planning des activités :

- Randonnée patrimoine : Découverte de la ruralité sous forme ludique.
- Activité orientation : Apprendre à s'orienter avec différents moyens.
- La Faune de la forêt : Unité, parentés et diversité du vivant animal.
- La Mare, milieu de vie : Définition, pêche aux petits animaux, observation.
- Challenge sportif : Entraide, esprit sportif, motricité, découverte de nouveaux sports.

Compétences travaillées :

A travers ce voyage les enfants auront développé des qualités d'observateurs de sites. La préparation du projet aura animé en eux une curiosité que saura assouvir cette classe de découverte.

Ils auront découvert un nouveau milieu, un paysage différent de celui qu'ils peuvent observer quotidiennement et dans lequel ils évoluent. Un milieu qu'il est important de connaître pour le préserver et l'entretenir.

Ce séjour devrait leur permettre de poursuivre l'apprentissage des règles de vie commune et d'acquérir de l'autonomie.

Ce séjour contribuera donc au développement de l'enfant dans toutes ses composantes affectives, sociales et intellectuelles.

Proposition : 6 000 €